



Contestation jury DUT suite suppression de matières

Par **anthon26**, le 07/02/2017 à 20:17

BonjourrrrrJe suis en première année de DUT réseaux et télécommunications, je viens d'avoir les résultats de mon semestre 1 : 10,5 de moyenne générale mais dans un UE j'ai obtenu 7,85 (en principe nous devons avoir 8 pour valider le trimestre)rnHors dans l'unité d'enseignement ou j'ai eu cette note de 7,85 et bien deux matières ont tout simplement été supprimé alors qu'elles figurent bien dans le programme national de mon DUT mais problèmes de recrutement de professeurs donc pas de notes !!! Il est quasiment certain qu'avec ces matières j'aurai obtenu au moins 8 voir plus et donc j'aurai validé mon trimestrerrrrnPuis je contester cette décision et si oui auprès de qui ?rnMERCI pour vos réponses